



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Evaluation de l'AERES sur l'unité :
Centre de Droit civil des Affaires et du Contentieux
Économique
CEDCACE
sous tutelle des
établissements et organismes :
Université Paris Ouest Nanterre La Défense



Mars 2013



agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des Unités
de recherche

Le Directeur

Pierre Glaudes



Notation

À l'issue des visites de la campagne d'évaluation 2012-2013, les présidents des comités d'experts, réunis par groupes disciplinaires, ont procédé à la notation des unités de recherche relevant de leur groupe (et, le cas échéant, des équipes internes de ces unités). Cette notation (A+, A, B, C) a porté sur chacun des six critères définis par l'AERES.

NN (non noté) associé à un critère indique que celui-ci est sans objet pour le cas particulier de cette unité ou de cette équipe.

Critère 1 - C1 : Production et qualité scientifiques ;

Critère 2 - C2 : Rayonnement et attractivité académique ;

Critère 3 - C3 : Interaction avec l'environnement social, économique et culturel ;

Critère 4 - C4 : Organisation et vie de l'unité (ou de l'équipe) ;

Critère 5 - C5 : Implication dans la formation par la recherche ;

Critère 6 - C6 : Stratégie et projet à cinq ans.

Dans le cadre de cette notation, l'unité de recherche concernée par ce rapport a obtenu les notes suivantes.

- Notation de l'unité : **Centre de Droit Civil des Affaires et du Contentieux Économique**

C1	C2	C3	C4	C5	C6
A+	A	A	A+	A+	A



Rapport d'évaluation

Nom de l'unité :	Centre de Droit Civil des Affaires et du Contentieux Économique
Acronyme de l'unité :	CEDCACE
Label demandé :	EA
N° actuel :	3457
Nom du directeur (2012-2013) :	M ^{me} Manuella BOURASSIN
Nom du porteur de projet (2014-2018) :	M ^{me} Manuella BOURASSIN

Membres du comité d'experts

Président :	M ^{me} Corinne SAINT-ALARY-HOUIN, Université Toulouse 1 Capitole
Experts :	M. Bernard BOSSU, Université Lille 2 M. Jean-François SEUVIC, Université de Lorraine, Nancy (représentant du CNU) M. Etienne VERGES, Université Grenoble 2
Délégué scientifique représentant de l'AERES :	M ^{me} Christine NEAU-LEDUC
Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :	M. MATTHIEU CONAN, DOYEN DE LA FACULTE DE DROIT DE NANTERRE M. Philippe GERVAIS-LAMBONY, Vice-président du Conseil scientifique de l'Université Paris 10



1 • Introduction

Historique et localisation géographique de l'unité

Le Centre de « Droit civil des affaires » a été créé au début des années 1990, à l'initiative du professeur Alain BENABENT. Sa direction a ensuite été assurée par les professeurs Marie-Jeanne CAMPANA, puis Marie-Noëlle JOBARD-BACHELLIER et Marie-Laure NIBOYET. En 2000, le Centre est devenu « Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique » (CEDCACE) en élargissant son activité au droit économique et au droit processuel et a été habilité comme équipe d'accueil (EA 3457). Les professeurs Emmanuelle CLAUDEL et Béatrice THULLIER en ont pris la direction en 2003 jusqu'en 2012 date à laquelle les actuels directeurs leur ont succédé.

5 masters sont adossés au CEDCACE.

Au cours de la période considérée, 15 thèses ont été soutenues ; 7 docteurs ont été qualifiés aux fonctions de Maîtres de conférences et 6 le sont effectivement devenus.

Le CEDCACE occupe des locaux situés dans le bâtiment F du campus de l'Université Paris Ouest Nanterre La Défense.

Équipe de Direction

L'équipe de direction est composée de M^{me} Manuella BOURASSIN (Directrice) et M. Marc PICHARD (Directeur adjoint).

Le CEDCACE s'est doté d'un conseil de laboratoire et d'un règlement intérieur afin d'organiser la vie du laboratoire.

Nomenclature AERES

SHS 2_1



Effectifs de l'unité

Au 30 juin 2012, le CEDCACE réunissait 21 enseignants-chercheurs titulaires : 8 professeurs et 13 Maîtres de conférences (dont 3 HDR) ; 4 professeurs émérites ; une quinzaine de membres associés ; un agent administratif pour 1/3 temps et accueillait 31 doctorants.

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014	2014-2018 Nombre de produisants du projet
N1 : Enseignants-chercheurs titulaires et assimilés	21	22	20
N2 : Chercheurs des EPST ou EPIC titulaires et assimilés			
N3 : Autres personnels titulaires (n'ayant pas d'obligation de recherche)			
N4 : Autres enseignants-chercheurs (PREM, ECC, etc.)	4	2	2
N5 : Autres chercheurs des EPST ou EPIC (DREM, Post-doctorants, visiteurs etc.)			
N6 : Autres personnels contractuels (n'ayant pas d'obligation de recherche)	0,33	0,33	
TOTAL N1 à N6	25,33	24,33	22
Taux de producteurs	92 %		

Effectifs de l'unité	Nombre au 30/06/2012	Nombre au 01/01/2014
Doctorants	31	
Thèses soutenues	15	
Post-doctorants ayant passé au moins 12 mois dans l'unité *		
Nombre d'HDR soutenues	1	
Personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	11	11

2 • Appréciation sur l'unité

Points forts et possibilités liées au contexte

- La production scientifique des membres de l'unité est très significative et d'excellent niveau ;
- L'unité de recherche a mené un projet de recherche financé par le GIP Justice ;
- La vie du centre (conférences, séminaires, colloques) est intense ;
- L'unité a un véritable fonctionnement collectif et manifeste une grande cohésion ;
- L'incitation à la recherche et l'encadrement des doctorants sont soutenus. Les doctorants suscitent une attention particulière de la part de la direction de l'unité et se disent très satisfaits de leur encadrement ;
- L'unité montre une vraie capacité à s'autoévaluer et à prendre des décisions en conséquence pour s'améliorer.

Points à améliorer et risques liés au contexte

- La ligne scientifique générale de l'unité est clairement identifiée autour d'une analyse originale des rapports entre droit civil et droit des affaires. Ce thème fédère réellement l'unité. En revanche, l'activité du centre n'est pas suffisamment structurée autour d'axes scientifiques donnant lieu à des projets à moyen ou long terme. Dans le bilan, seul le thème de l'impayé contractuel a donné lieu à un travail collectif présentant ces qualités. Les différents colloques et séminaires organisés montrent que les thèmes de recherche présentent un certain éclatement même s'ils se rattachent pour l'essentiel au droit des affaires.

- Dans le projet, la ligne scientifique du droit civil des affaires a été conservée et structurée autour de projets plus précis. Ces projets demeurent souvent conçus sur le court terme (1 an) ou sur une observation de l'actualité (chronique de droit civil des entreprises aux Petites affiches, ouvrage dans la collection « thèmes et commentaires »). Les forces en présence et les acquis de l'unité permettraient une politique plus ambitieuse, orientée vers des programmes pluriannuels, des réponses à des appels à projet ou des ouvrages de dimension plus théorique autour du droit civil des affaires.

- Les publications collectives à partir des activités de recherche réunissant plusieurs membres du centre sont insuffisantes. Ces activités collectives sont pourtant volumineuses, mais demeurent en partie non valorisées, ce qui peut être regretté.

- la recherche de financements externes s'est limitée à un seul projet de recherche. Ce point mériterait également d'être amélioré. Des indications au cours de la visite ont permis de voir que cette préoccupation était un point important du projet.

- Par ailleurs, l'Université n'a mis à la disposition du laboratoire qu'un 1/3 temps de poste administratif, ce qui est nettement insuffisant pour une unité de cette dimension et avec un tel dynamisme.

Recommandations

L'unité gagnerait à créer des axes thématiques plus forts qui regroupent des chercheurs titulaires sur le moyen ou long terme, au-delà des productions individuelles.

A partir de ces axes thématiques, l'unité devrait adopter une stratégie plus ambitieuse de conception de projets scientifiques structurés, de recherche de financements, d'animation des projets et de valorisation des résultats.

La réussite d'une telle stratégie est conditionnée par un soutien beaucoup plus important de l'Université, notamment en moyens humains.



3 • Appréciations détaillées

Appréciation sur la production et la qualité scientifiques

La production scientifique globale de l'unité est très satisfaisante (334 publications). Elle se concrétise essentiellement par une production individuelle de très bon niveau sous forme, notamment, d'articles (80), d'ouvrages scientifiques (17), de chapitres d'ouvrages (28), de commentaires de décisions et de textes (119) et par la participation de ses membres à des productions collectives qui ne sont pas nécessairement pilotées par le centre (ouvrages collectifs, manuels et traités à plusieurs auteurs, actes de colloques, participation à des chroniques dans des revues prestigieuses : RTDcom. ; Droit des sociétés ; Recueil Dalloz ; RJcom., Défrénois, RDBF).

La qualité scientifique est tout à fait classique, par référence aux normes françaises. On retrouve des publications dans les revues de l'AERES (Semaine juridique, Dalloz, et publications spécialisées) et des ouvrages chez les grands éditeurs juridiques. Les membres de l'unité couvrent par leurs publications tous les champs du droit des affaires : droit de la concurrence, des sociétés, des procédures collectives, propriétés industrielles, procédure commerciale, droit patrimonial de la famille. Plusieurs membres du CEDCACE sont les coauteurs d'un précis Dalloz de Droit financier qui fait autorité.

La structure générale de la production est, elle aussi, assez classique. Un petit nombre d'enseignants chercheurs a une production très volumineuse (pour certains à dimension internationale). La majorité des membres affiche une production très satisfaisante au regard des normes AERES et une faible part de l'unité affiche une production faible ou naissante (jeunes MCF récemment recrutés). Certains chercheurs assurent la direction scientifiques d'ouvrages.

Si le volume et la qualité globale des productions individuelle sont très satisfaisants, il n'en est pas de même des productions collectives propres à l'unité. Comme le souligne le rapport d'activité, deux opérations collectives ont donné lieu à des publications : une de ces publications dans une revue (Que reste-t-il des principes traditionnels des procédures collectives face au morcellement de la défaillance ? Rev.Proc.coll. 2012, dossier n°12) et l'autre sous la forme d'un rapport en ligne (La prise en charge de l'impayé contractuel en matière civile et commerciale, 332 p.). Ainsi, le volume des publications du laboratoire est assez faible, ce qui rejailit, en partie, sur le rayonnement. La visite a permis de se rendre compte que cette faiblesse avait été identifiée par la nouvelle direction et que des initiatives très concrètes avaient été envisagées pour améliorer ce point. Certaines de ces initiatives ont déjà pris forme. Il s'agit de la chronique semestrielle de droit civil des affaires - qui est publiée aux petites affiches - et d'un contrat signé avec les éditions Dalloz (coll. Thèmes et commentaires) pour publier les résultats d'un séminaire annuel important.

Appréciation sur le rayonnement et l'attractivité académiques

D'un côté, le centre a organisé plusieurs colloques, nationaux et internationaux, qui n'ont pas tous eu la même ampleur (certains colloques ont duré une demi-journée, d'autres une journée entière), ni la même portée (certains ont sollicité l'intervention de nombreuses personnalités extérieures, d'autres non). L'obtention d'une subvention du « GIP Justice » et la réalisation d'une recherche sur « la prise en charge de l'impayé contractuel en matière civile et commerciale », ayant donné lieu à un rapport conséquent (332 pages) soulignent également une forme de rayonnement de l'équipe.

D'un autre côté, l'activité de l'équipe s'est concentrée sur des manifestations organisées par des doctorants, qui ne contribuent pas nécessairement au rayonnement de l'unité à défaut d'avoir été publiés alors que les thèmes retenus : « Prévenir et traiter l'inexécution contractuelle. Quelles forces ? Quelles faiblesses ? (2007) et « Procédures menant à des sanctions non pénales : Quelle place pour les principes directeurs du procès ? » sont du plus grand intérêt tant théorique que pratique.



Par ailleurs, si le rayonnement de certains membres de l'unité est réel dans le domaine du droit civil des affaires, soit par leur réputation, soit par leur participation à des institutions à forte attractivité, on ne peut pas affirmer que ce rayonnement rejaillisse sur l'unité à travers un grand nombre de travaux collectifs de dimension nationale ou internationale. Par exemple, si l'unité a développé des relations ponctuelles avec des professeurs étrangers, elle n'a pas mis en œuvre une politique de demande de postes de professeurs invités pour développer des projets de recherche à dimension internationale. Il est vrai, cependant, que les invitations ne semblent pas relever d'une politique organisée à l'Université Paris 10 Nanterre.

La visite a permis de voir que certaines actions concrètes se mettent en place pour renforcer les relations internationales (soit pas le biais d'étudiants séjournant à l'étranger, soit par l'intermédiaire d'un des enseignants chercheurs de l'unité particulièrement tourné vers les relations avec des collègues allemands). Ces initiatives ne donnent pas encore lieu à une stratégie clairement établie d'ouverture à l'international.

Appréciation sur l'interaction avec l'environnement social, économique et culturel

Parmi les conférenciers et les intervenants en colloques, on trouve plusieurs praticiens venant d'horizons divers : avocats, notaires, magistrats. Les thèmes portés par le laboratoire sont particulièrement adaptés aux collaborations avec le monde de l'entreprise.

Les interactions avec l'environnement social et économique sont également fréquentes à travers les activités individuelles de certains membres (think tank, participation à des expertises publiques, à des formations professionnelles, etc.). Ici encore, on regrette qu'elles ne soient pas plus institutionnalisées au sein du laboratoire pour que l'unité bénéficie de l'implication de ses membres dans les réseaux.

Dans le projet, les collaborations que l'unité développe avec les notaires et avec le Sénat constituent des initiatives intéressantes en ce sens.

Appréciation sur l'organisation et la vie de l'unité

La vie de l'unité est particulièrement animée. Le calendrier des réalisations montre que les séminaires, réunions de travail, conférences et colloques s'enchaînent avec une régularité certaine, ce qui traduit une véritable activité de laboratoire (29 ateliers et conférences par des membres du CEDCACE ; 7 conférences par des personnalités extérieures).

Le centre travaille dans un esprit collectif marqué. Les axes scientifiques sont définis de façon collective par les membres. Un noyau dur d'enseignants chercheurs assure le pilotage des axes.

Il faut remarquer que la fréquence de participation à cette vie est inégalement partagée entre les membres. A côté de membres actifs et même très actifs, d'autres, en petit nombre, participent moins à l'animation scientifique et développent surtout une activité de recherche individuelle.



Appréciation sur l'implication dans la formation par la recherche

C'est un point très fort de l'unité. Dans le bilan, les deux anciennes directrices se sont attachées, ensemble, à créer des projets de recherche dédiés aux doctorants (rattaché à l'ED n° 141 de l'Université Paris 10). Plusieurs colloques de doctorants ont été organisés pendant la période d'évaluation et le rapport d'activité montre que cette organisation a été conduite activement par le laboratoire. La nouvelle direction a la même ambition et l'un des directeurs est spécifiquement attaché au développement de l'activité de recherche des doctorants (séminaires d'écriture et des comités de thèses). Les résultats de cette politique sont extrêmement significatifs puisque, durant la période d'évaluation, 15 thèses ont été soutenues ainsi qu'une HDR. 7 docteurs ont obtenu leur qualification aux fonctions de MCF et 6 d'entre eux ont effectivement été nommés ce qui constitue une proportion d'intégration dans l'enseignement supérieur tout à fait remarquable. Les doctorants ont confirmé qu'ils étaient très bien encadrés par le corps enseignant et n'étaient pas simplement des spectateurs, mais aussi des acteurs de la recherche (« discutants »).

L'unité joue donc pleinement son rôle d'équipe d'accueil par l'incitation à la recherche et l'encadrement des doctorants. De même, ces derniers sont incités à présenter leurs travaux de recherche. Ici encore, on pourrait imaginer une plus grande valorisation de cette activité scientifique, à travers la publication par les doctorants d'articles dans des revues juridiques. Globalement, aucun doctorant entendu n'a eu l'occasion de publier un article ou une note de jurisprudence durant la période d'évaluation, mais les perspectives devraient changer puisque plusieurs projets, déjà cités plus haut, ont pour ambition d'inclure des publications de doctorants. Cette question a donc été prise en compte par la direction de façon pertinente.

Enfin, 5 spécialités de Master 2 sont rattachées à l'unité (Master Droit privé et professions judiciaires ; 3 spécialités du Master Droit des affaires ; Master Droit notarial). Les membres de l'unité sont particulièrement investis dans les enseignements tout au long du cursus L et M.

Appréciation sur la stratégie et le projet à cinq ans

Le projet de l'unité se recentre sur le domaine d'expertise collective de l'unité, qui est le droit civil des affaires. Dans le rapport écrit, cette ligne scientifique est décrite sous la forme de sous-thèmes : « l'entreprise », « la sécurité juridique », « les relations entre droits fondamentaux et droit civil des affaires », « les relations entre droit patrimonial et droit économique ». Parmi les projets programmés, certains apparaissent seulement au conditionnel, alors que d'autres prennent la forme de réalisations concrètes qui ont déjà débuté.

Il s'agit :

- d'une chronique "Droit civil des entreprises" aux Petites affiches (partenariat noué avec l'éditeur) : publications de trois numéros ;
- d'un projet structuré sur la réforme du droit civil et la vie des affaires (2013 avec publication début 2014). D'autres projets sont à l'état embryonnaire, mais présentent des potentialités très intéressantes :
- collaboration avec les notaires (convention de formation continue) ;
- amorce de coopération avec le Sénat (initiative parlementaire).

Ce projet appelle deux appréciations :

- d'une part, plusieurs actions sont d'ores et déjà entreprises et montrent que l'ambition scientifique collective est au rendez-vous ;
- d'autre part, les actions les plus visibles demeurent tournées vers le commentaire d'actualité ou autour de projets à court terme (1 an). Même si la direction a pris conscience de la nécessité d'une politique plus ambitieuse (programmes pluriannuels, réponses à des appels à projets), ces perspectives sont envisagées pour les années 2014 ou 2015 seulement.



4 • Déroulement de la visite

Date de la visite :

Début : Mercredi 20 mars 2013 à 14h30

Fin : Mercredi 20 mars 2013 à 18h30

Lieu de la visite : Locaux de la faculté de droit / Université Paris Ouest

Institution : Université Paris Ouest

Adresse : 200 avenue République, 92000 NANTERRE

Déroulement ou programme de visite :

Entretiens avec les directeurs de laboratoires et membre de l'Unité, suivi d'entretiens avec les doctorants de l'unité, puis par une réunion du comité à huis clos.

Discussion avec le Vice-président du Conseil scientifique de l'Université Paris-Ouest et le Doyen de la faculté de droit.



5 • Statistiques par domaine : SHS au 10/06/2013

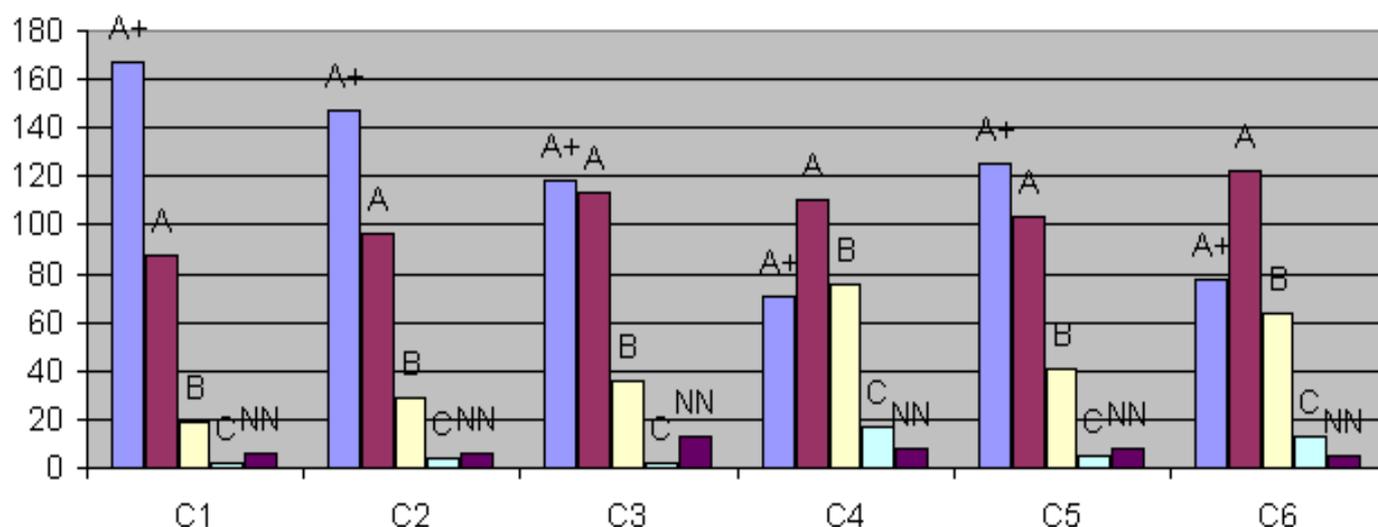
Notes

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	167	147	118	71	125	78
A	88	96	113	110	103	122
B	19	29	36	76	41	64
C	2	4	2	17	5	13
Non Noté	6	6	13	8	8	5

Pourcentages

Critères	C1 Qualité scientifique et production	C2 Rayonnement et attractivité académiques	C3 Relations avec l'environnement social, économique et culturel	C4 Organisation et vie de l'entité	C5 Implication dans la formation par la recherche	C6 Stratégie et projet à cinq ans
A+	59%	52%	42%	25%	44%	28%
A	31%	34%	40%	39%	37%	43%
B	7%	10%	13%	27%	15%	23%
C	1%	1%	1%	6%	2%	5%
Non Noté	2%	2%	5%	3%	3%	2%

Domaine SHS - Répartition des notes par critère





6 • Observations générales des tutelles

S2PUR140007109 - Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique (CEDCACE)
- 0921204J

La direction du Centre de droit civil des affaires et du contentieux économique se réjouit que le comité d'experts ait mis en évidence les points forts du Centre, à savoir :

- l'excellence de la production scientifique de ses membres ;
- l'originalité de sa thématique fédératrice : le droit civil des affaires ;
- l'intensité de son activité ;
- le caractère réellement collectif de son fonctionnement ;
- l'attention particulière portée à l'encadrement des doctorants ayant permis une intégration dans l'enseignement supérieur tout à fait remarquable ;
- un projet scientifique véritablement collectif aux potentialités très intéressantes.

La direction du Centre tient à remercier le comité d'experts pour les propositions constructives qu'il a formulées lors de la visite, ainsi que dans son rapport.

S'agissant des thématiques, le comité suggère de développer, sur le droit civil des affaires, des recherches plus théoriques, qui lui semblent pouvoir être menées à bien compte tenu des forces et de l'expérience de l'unité.

La direction ne peut qu'être sensible à cette suggestion, qui ne devra toutefois pas conduire à affaiblir les liens étroits noués avec la pratique et les décideurs publics. Certains de ces liens ont d'ailleurs été institutionnalisés depuis la visite du comité (décision du Conseil d'administration de l'Université du 25 mars relative à la convention de formation continue des notaires ; conférence à la Division de l'initiative parlementaire du Sénat le 15 mai 2013).

S'agissant des modalités de la recherche, le comité invite le CEDCACE, d'une part, à développer des projets pluriannuels et, d'autre part, à rechercher plus activement des financements extérieurs.

D'ores et déjà, plusieurs projets portés par la nouvelle direction s'inscrivent dans un temps relativement long : chronique collective récurrente, séminaires annuels transversaux, l'ensemble donnant lieu à publication.

En outre, les objets de recherche identifiés dans le projet se prêtent particulièrement à un financement par des organismes extérieurs, publics comme privés.

Le soutien plus important de l'Université au Centre, recommandé par le rapport des experts, devrait par ailleurs favoriser la réponse aux appels à projets intéressant tant le droit civil que le droit des affaires ou encore le contentieux économique.

La direction renouvelle ses remerciements au comité, dont les suggestions indéniablement utiles contribueront à renforcer le rayonnement du CEDCACE.

Manuella Bourassin

Marc Pichard

